

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 septembre 2020

## PROROGATION ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3355)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 99

présenté par

Mme Wonner, M. Acquaviva, M. Molac, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Pancher, Mme Pinel et M. Pupponi

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

« Le IX de l'article 11 de la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Le Gouvernement adresse au Parlement un rapport détaillé sur l'application StopCovid tous les trois mois à compter de la promulgation de la présente loi. Son coût, le nombre de téléchargements effectués et de personnes notifiées doivent être présentés dans ce rapport. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à évaluer le rapport coût-bénéfice de l'application StopCovid et de justifier son existence ou son arrêt.